

## **Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville d'Aubervilliers

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [commandepublique@mairie-aubervilliers.fr](mailto:commandepublique@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

**Objet du marché :** Fourniture, l'installation et l'exploitation d'une patinoire pour les fêtes de fin d'année 2020.

**Lieu d'exécution et de livraison :** Territoire de la ville d'AUBERVILLIERS, 93300.

### **Caractéristiques principales :**

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et l'exploitation d'une patinoire mobile de 10mx20m comprenant la location, l'installation, la maintenance, l'organisation, l'exploitation et l'animation, pour la période des fêtes de fin d'année 2020.

Le marché est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au démontage effectif de la patinoire, une fois la prestation d'exploitation achevée (c'est-à-dire après le 3 janvier 2021).

En tout état de cause, la patinoire devra être exploitée à partir du 18 décembre 2020 jusqu'au 3 janvier 2021 inclus, à charge pour le titulaire de faire le nécessaire afin d'assurer **impérativement** la prestation dans le cadre de la période précitée.

Il est à noter que le gardiennage du site sera de la responsabilité de la Ville durant toute la durée de l'exploitation, soit du 18 décembre 2020, jusqu'au 3 janvier 2021 inclus et sera placé sous celle du titulaire du 14 au 17 décembre 2020 durant la période de montage puis du 4 au 8 janvier 2021 pour la période de démontage.

Le prix du marché est global et forfaitaire sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), annexe à l'Acte d'Engagement.

Il s'agit d'un marché sur procédure adaptée passé en application des dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique, et de l'article 3 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil Municipal, le 29 juin 2017.

Il s'agit d'un marché de **services**.

### **Dispositions particulières :**

**Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E ; variante obligatoire à l'initiative du pouvoir adjudicateur)**

Sans objet.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Le financement est effectué sur les fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En application de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

La personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés**

**Unité monétaire utilisée : l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants »** dûment complété, daté et signé en original ;
- **Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »** dûment complété et, le cas échéant :

La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire (formulaire DC2, rubrique D2) ;

Ou le formulaire e-DUME

**- Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :**

- **Déclaration indiquant les moyens en matériel et en personnel** du candidat ;
- **Liste des principales prestations similaires** effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

**Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :**

En application de l'article R2144-4 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera

de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers.

Dans le cas où le candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requises.

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC1 rempli par le mandataire et signé par le(s) cotraitant(s). D'autre part, en cas d'appartenance à un groupe, le candidat est invité à préciser le nom de celui-ci et s'il utilise les moyens de ce dernier.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (**cf détail article 4.2 du Règlement de Consultation (R.C)**) :

- **L'Acte d'Engagement (A.E)**, dûment complété et daté sans aucune modification ni réserve ;
- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)**, dûment complétée et datée sans aucune modification ni réserve (annexe à l'A.E) ;
- **Le mémoire technique**, selon le cadre fourni, précisant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et comprenant uniquement :
  - les moyens humains (nombre de personne intervenant à l'occasion de la prestation, leur qualification et responsabilité) ;

**N.B** : *Il est notamment attendu du candidat qu'il confirme la présence d'au moins un titulaire du « Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option sports de glace : patinage sur glace option danse et patinage artistique », ou équivalent, dans les membres de l'équipe dédiée.*

- le mode opératoire pour l'exécution des prestations ;
- les modalités de gestion, les propositions d'animation et d'organisation proposées.
- les modalités de maintenance du matériel installé.

- **Les fiches techniques** des équipements proposés par le candidat ;
- **La note environnementale**, selon le cadre fourni, comprenant uniquement les éléments suivants :
  - Les objectifs de l'entreprise ou engagement dans le cadre d'une charte de comportement environnemental ;
  - La démarche environnementale concernant l'utilisation des moyens techniques et logistiques dédiés à la livraison ;
  - La méthode de traitement des déchets dont, entre autres, la récupération des pièces usagées et la procédure envisagée pour leurs recyclages.

- **Un RIB.**

**L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L2152-2 du Code de la commande publique.**

**Critères d'attribution :** L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des **critères énoncés à l'article 8.2 - Jugement des offres du R.C.**

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.2 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats dans les **conditions fixées à l'article 8.3 du R.C.**

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 30 octobre 2020 à 12h00

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur :** PCI 05-20

**Renseignements complémentaires :**

**\* Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)  
93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98.  
courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**\* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

**Date d'envoi du présent avis à la publication 09/10/2020.**